



Premier bilan des tests de modification des horaires des boutiques de Soissons, Charleville et St Quentin

Contexte :

Pour faire face à l'évolution des flux en boutique, la Direction a décidé de modifier les horaires des boutiques de Soissons, Charleville et St Quentin avec notamment :

- Un horaire socle commun
- Pas d'ouverture continue le samedi
- La préparation de l'ouverture
- La prise en compte fermeture dernier client
- L'organisation des réunions d'équipe

Les résultats présentés ont été de :

- Une amélioration de la satisfaction client à Soissons et St Quentin, moins marquée à Charleville
- Une légère amélioration de l'activité à Soissons et à St Quentin (fusion de 2 boutiques), également moins marquée à Charleville
- Globalement, une perception positive des salariés hormis quelques insatisfactions sur Charleville (pause méridienne, flux du lundi après-midi) et St Quentin (principalement pour les salariés habitant loin)

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC constate un bilan globalement positif sur la satisfaction des clients, sur l'amélioration du business et, dans une moindre mesure, sur la perception des salariés.

La CFE CGC reste vigilante sur la pérennité des conditions de travail des salariés en boutique sachant que les effectifs restent trop justes pour assurer les aléas de la disponibilité des effectifs même si l'organisation des équipes paraît plus solidaire avec des réunions d'équipe tous les 15 jours dans un schéma « plus souvent ensemble et ensemble face aux clients ».

La CFE CGC regrette la remise en cause de la semaine des 4 jours et la pause déjeuner de 1 heure, vu comme un manque à gagner pour les salariés ou de dépenses supplémentaires.

La CFE CGC préconise d'embaucher prioritairement les vendeurs intérimaires et les apprentis pour affirmer la reconnaissance d'Orange France mais aussi pour leur connaissance de l'entreprise, de ses produits et de ses clients.

Conditions d'octroi des prestations du CE de la DO Nord en 2019

Contexte :

Le bureau du CE présente :

- les conditions d'octroi des prestations et identifie la liste des ouvrants droits et ayant droits
- les règles d'éligibilité aux prestations sociales et culturelles
- les conditions de règlement des prestations liées à un remboursement

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC, qui n'est pas membre du bureau et déplore le manque de concertation des élus, les décisions étant prises de manière unilatérale entre la CFDT et SUD au détriment des propositions des autres organisations syndicales.

La CFE CGC alerte les membres du bureau sur le fait que certains salariés ne peuvent avancer le montant des prestations remboursables par le CE.

La CFE CGC ne prend pas part au vote eu égard à sa proposition du tableau magique.

Décision concernant le « bon de consultation avocat salarié » en 2019

Contexte :

Le bureau du CE présente la possibilité aux ouvriers-droit du CE de bénéficier en 2019 d'une consultation gratuite auprès d'un cabinet d'avocat.

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC ne prend pas part au vote eu égard à sa proposition du tableau magique.

Décision des CESU handicap en 2019

Contexte :

Le bureau du CE propose la prestation CESU dans le cadre de l'accompagnement du handicap est attribuée aux ouvriers-droit étant eux-mêmes (ou

leurs ayants-droit) en situation de handicap pour l'année 2019.

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC ne prend pas part au vote eu égard à sa proposition du tableau magique.

Décision concernant les événements familiaux en 2019

Contexte :

Le CE DO Nord de France décide d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 100 euros pour les événements suivants survenus au cours de l'année 2019 :

- le mariage (ou le pacs) de l'ouvriers-droit

- la naissance (ou l'adoption) de l'enfant (ou des enfants) de l'OD
- le départ à la retraite de l'OD au cours de l'année 2019

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC ne prend pas part au vote eu égard à sa proposition du tableau magique.

Décision concernant la participation au lien social en 2019

Contexte :

Le CE propose une participation aux associations présentant un projet pour l'année 2018 bénéficiant aux salariés Orange du bassin d'emploi de la DO Nord de France.

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC ne prend pas part au vote eu égard à sa proposition du tableau magique.

Budget prévisionnel AEP (Activités Economiques et Professionnelles) en 2019

Contexte :

Le CE présente le budget prévisionnel AEP pour 2019.

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC a motivé son vote contre compte tenu du versement systématique de la contribution au CCUES et non renégocié à ce jour.

Prochain CE le 24 Janvier 2019

Vos correspondants CE : Dabia BENMOUFFOK (Elue Titulaire), Eric GATEAU (Elu Suppléant), Marc LEPIN (RS CE)

